

Département de Maine et Loire
Arrondissement d'Angers
Commune de JARZE VILLAGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 Janvier 2023

Convocation du 3 Janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 26

Nombre de Conseillers présents : 15

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 12 janvier 2023.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, LOISON, CHAPON, CULLERIER, GERFAULT, LE MARREC, MAUXION.

Absents excusés : Mme BELLARD Anne-Laure donne pouvoir à Mr Dominique CHAPON
Mme DESPLATS Raphaëlle donne pouvoir à Mr Thierry LE MARREC
Mr EDIN François
Mme JOBERT Jennifer donne pouvoir à Mr Dominique GERFAULT
Mr LUCIEN David
Mme LINARD Nadine
Mme ORIEUX Audrey

Absents : Mr GUILLEUX Michel
Mr CONGNARD André
Mme BEAUDOIN Pauline
Mr TUFFIER Jérôme

Convocation : 03/01/2023
Affichage : 12/01/2023

Secrétaire de séance : Mme LEGRAND Nathalie

OBJET : CREATION D'ADRESSES RUE SAINT MARTIN A BEAUVAU

Le déploiement des infrastructures et des services numériques est un enjeu crucial pour le développement et l'attractivité de nos territoires. Chaque habitation doit donc être référencée et un plan d'adressage complet est indispensable. Ce plan est régi par un ensemble de décrets, de circulaires ou d'articles issus de différents codes.

Il est également indispensable pour améliorer les services de livraison, l'accès des véhicules de secours, le développement des services à la personne, la mise à jour des données GPS et l'optimisation de divers services (collecte des déchets, service des impôts, liste électorale, recensement...).

Dans le cadre de création de nouveaux logements, il y a lieu de procéder à la numérotation de ces futures habitations.

Création d'adresses sur la commune déléguée de Beauvau :

► Rue Saint Martin :

N° 14 A / Parcelle N° 49163 025 B 910 / SCI DJLUCAVATO

N° 14 B / Parcelle N° 49163 025 B 910 / SCI DJLUCAVATO

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

